LIÈGE université Library

https://lib.uliege.be

https://matheo.uliege.be

Mémoire de fin d'études : "De l'espace public à l'espace privé - Analyse de la transition de la rue à l'habitat : étude de la cité des Trixhes à Flémalle".

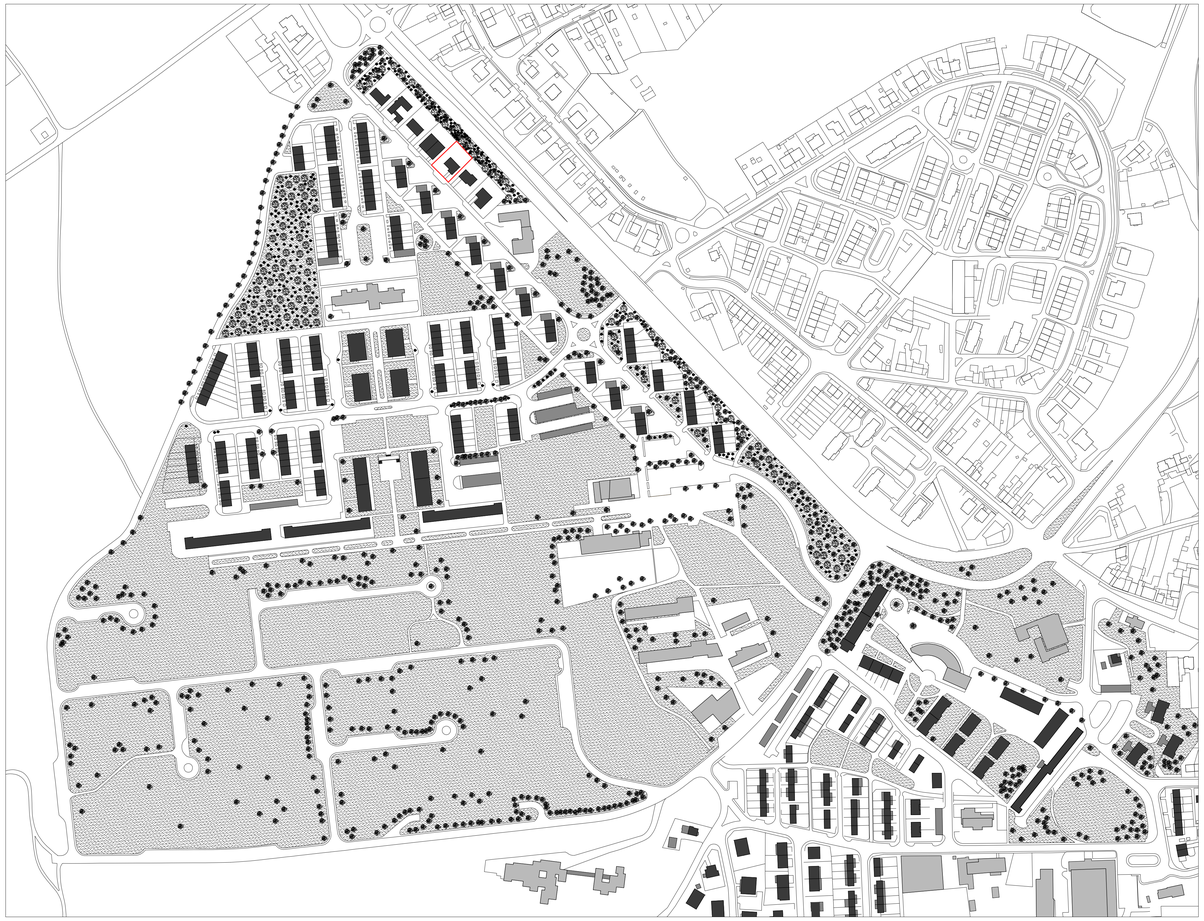
Auteur : Miceli, Linda
Promoteur(s) : Tieleman, David
Faculté : Faculté d'Architecture
Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme
Année académique : 2020-2021
URI/URL : http://hdl.handle.net/2268.2/11223

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

1



PLAN DE SITUATION - ECH 1:2000



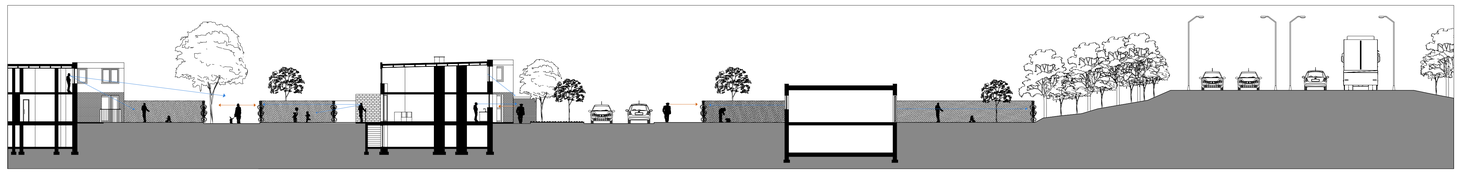
PLAN DE L'ILOT (RDC) - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:200



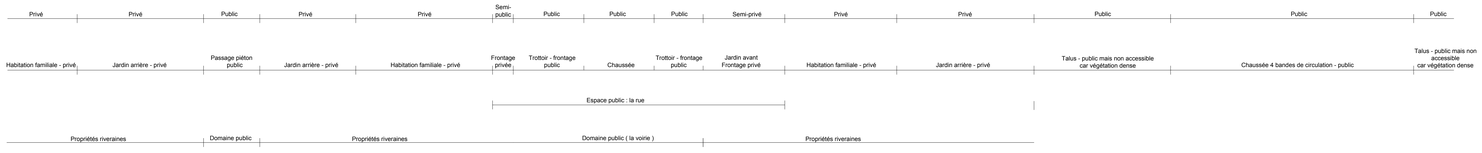
VUE AERIENNE - IDENTIFICATION DE L'ILOT



PHOTOS DE L'ILOT ET SON CONTEXTE



COUPE AA' - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:200



TYPOLOGIES + ESPACE DEFENDABLE + JANE JACOBS

Selon Newman, on est dans la catégorie maison et plus précisément dans celle "maison isolée", elle n'est pas mitoyenne et est entourée de jardins.
Elle renforce le sentiment d'insécurité selon Newman et Jane Jacobs surtout dans ce cas-ci car on peut constater que l'habitation est entourée de hautes haies de plus de 2m de haut, ce qui ne permet pas un regard de l'habitation à la rue et inversement, il n'y a donc pas un contrôle mutuel ce qui renforce ce sentiment d'insécurité, ça ne permet pas d'identifier une anomalie dans l'espace public et le passant ne peut pas se rassurer en voyant la lumière de l'habitation lorsqu'il commence à faire sombre, ...
Ce genre de dispositions et de dispositifs d'ilot ne permet pas d'empêcher la criminalité comme le définit Oscar Newman dans "Crime prevention throught environmental design", les points explicités ne sont pas respectés.

Il n'y a pas des yeux donc la rue car l'ilot tourne le dos à la rue.

FRONTAGES

On peut en déduire que selon Nicolas Soulier nous sommes dans un frontage QUE L'ON STERILISE.
Dans la définition émise par Soulier, on retrouve notamment dans les frontages que l'on stérilise, les espaces qui sont séparés de la rue par des clôtures opaques c'est-à-dire un frontage-rideau. Ici, on a un frontage rideau qui est la haie qui a une hauteur imposante (> 2m) et qui empêche tous liens avec le contexte et l'espace public.

La ligne de frontage est matérialisée par la haie et elle empêche tous liens avec l'espace public.

Cette attitude ne participe pas à la qualité de la vie de la rue.

APPROPRIATION

On ne peut pas parler d'appropriation de l'espace public car ce cas-ci lui tourne le dos par la mise en place de haies assez hautes.

Dans la partie privée, on ne peut pas voir si les propriétaires se sont approprié le lieu mais sur l'espace public rien n'a été approprié.

Le fait que rien n'est approprié ça renforce le sentiment d'insécurité car ça devient un espace anonyme comme le décrit Newman, il y a bien une délimitation claire mais elle n'assure pas une bonne visibilité entre l'espace public et l'espace privé. Il n'y a pas non plus une appropriation personnelle des lieux, de l'espace ce qui renforce ce sentiment d'insécurité.

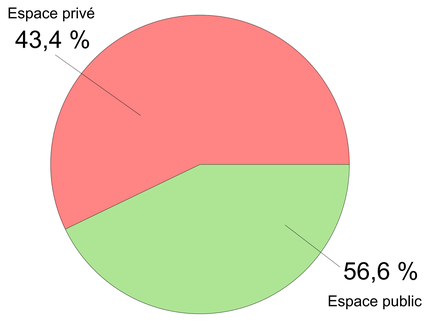
Aucun espace de transition à s'approprier. La transition entre le public et le privé est directe.

RELATION AU CONTEXTE

Dans ce cas-ci, on peut observer que l'ilot et plus particulièrement la maison choisie n'a aucune relation avec le contexte.
Il y a une rupture avec le contexte car à l'avant, les propriétaires ont mis en place des haies imposantes (>2m) qui ne laissent pas passer le regard. De ce fait, il est impossible que les propriétaires voient et soient vus, c'est un choix car ils auraient pu couper les haies moins hautes et il y aurait eu un petit lien. Mais ce n'est pas le cas donc c'est un choix d'être caché de l'espace public.

On a donc une limite franche avec les haies qui ne peut être franchie que si on a l'autorisation. Passage via la barrière, seul endroit où l'on peut franchir la limite.

STATUTS DES ESPACES (%)



2



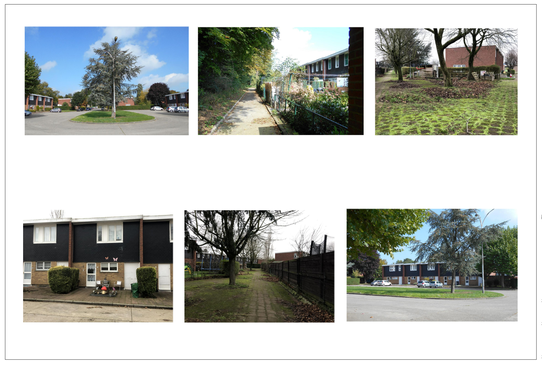
PLAN DE SITUATION - ECH 1:5000



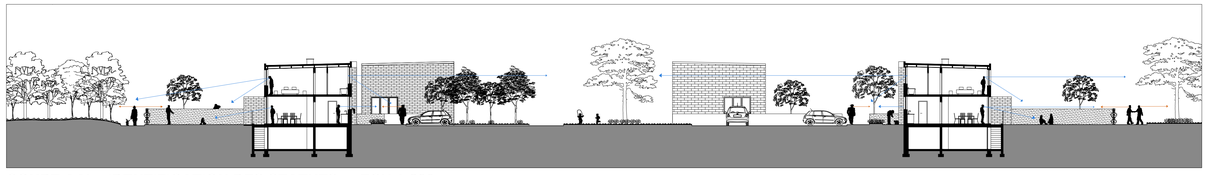
PLAN DE L'ILOT (RDC) - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:200



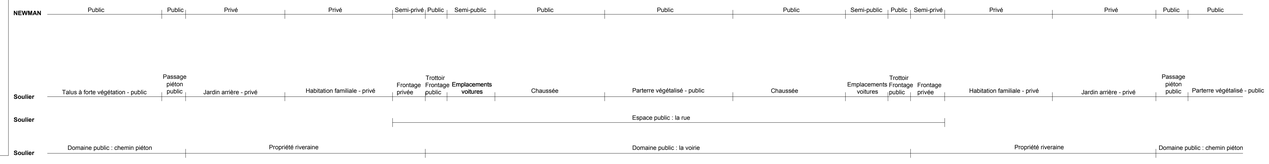
VUE AERIENNE - IDENTIFICATION DE L'ILOT

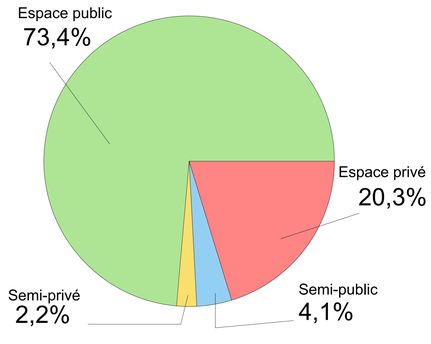


PHOTOS DE L'ILOT ET SON CONTEXTE

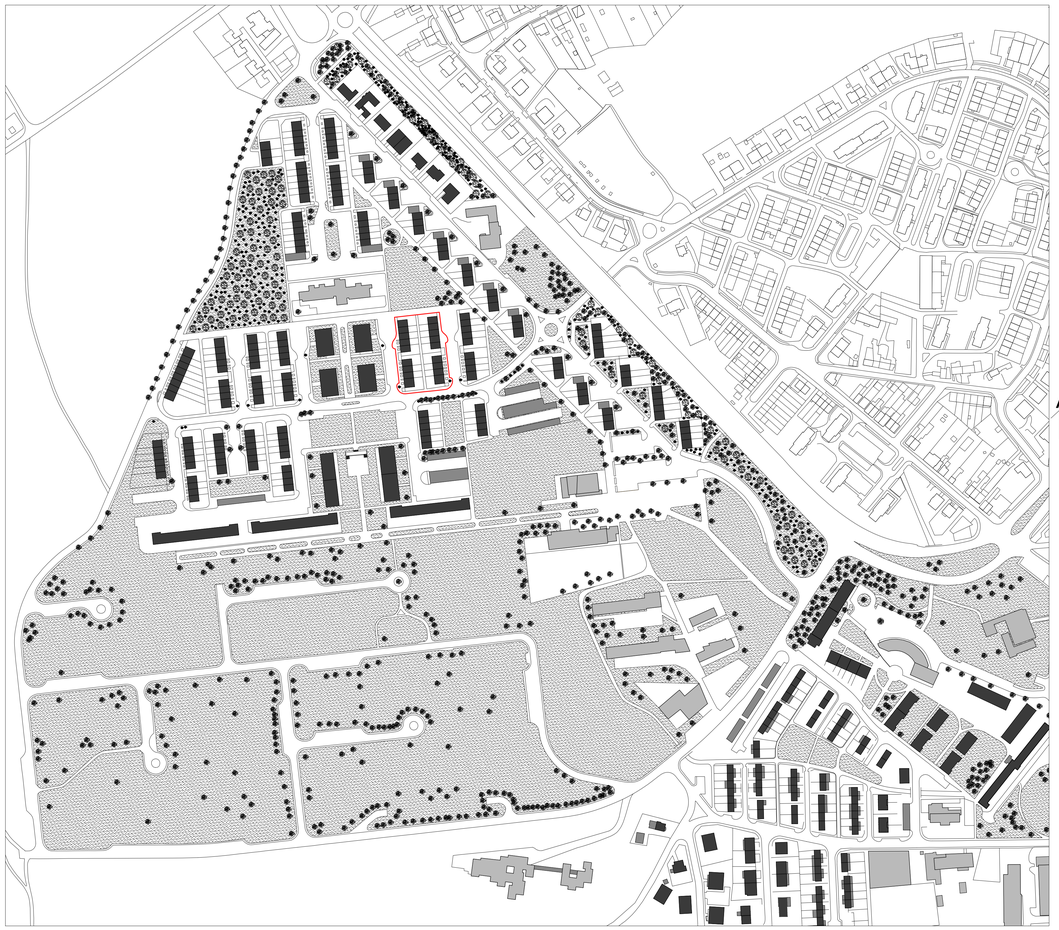


COUPE AA' - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:200



TYPOLOGIE + ESPACE DEFENDABLE + JANE JACOBS	FRONTAGES	APPROPRIATION	RELATION AU CONTEXTE	STATUTS DES ESPACES (%)
Dans ce cas-ci, on est en présence de ce qu'appelle Oscar Newman maisons mitoyennes c'est-à-dire que chaque maison abrite une famille contrairement au walkups qui sont un bâtiment qui abritent plusieurs familles. Selon Newman qui veut favoriser les petits ensembles cet exemple-ci est un peu représentatif de cette idée. Ici on peut constater qu'il y a un espace tampon à l'avant qui met en recul l'habitation du domaine public. Ce qui permet d'identifier un intrus au quartier. Cet ilot respect bien les concepts de l'espace défendable et fait diminuer le sentiment d'insécurité. Cet ilot favorise les yeux dans la rue grâce à la mise en place de l'espace d'entre deux. La séquence d'entrée se fait donc de manière douce. Et l'espace d'entre-deux correspond à l'espace semi-privé.	On est en présence d'un frontage actif. Un frontage actif selon Soulier " ... il s'y passe quelque chose: des plantes poussent, vélos garés, ..., objets des habitants, ...Ils participent à la qualité de ces rues." "Reconquérir les rues, Nicolas Soulier, Ed. Ulmer, 2012 Selon cette définition, on peut constater un effort des habitants pour s'approprier et entretenir le frontage c'est pour cela que l'on parle de frontage actif. Il montre le souhait des habitants de s'ouvrir à la rue. Le frontage apporte une qualité de vie au sein de la rue. C'est aussi une opportunité de tisser des liens avec cette dernière. Le frontage correspond à l'espace semi-privé.	On peut constater qu'il y a une appropriation spatiale car les habitants entretiennent les lieux. Entretien des parterres de fleurs à l'avant des habitations Mise en place de pots de fleurs sur les appuis de fenêtre Par bon temps, certains riverains placent des chaises pour pouvoir profiter de leur petite cour à l'avant. Cette appropriation lors de journées ensoleillées favorise le lien social entre les habitants (enfants qui jouent de maison en maison, ...) Par contre, on pourrait opposer la situation pour les espaces publics car ils ne sont absolument pas appropriés (espace mal structuré ? , ...), on peut observer qu'il y a un grand ilot au niveau de la chaussée où certains enfants jouent mais il semble être disproportionné par rapport à la chaussée et au trottoir.	Lien visuel depuis l'espace privé jusque dans les espaces publics. Les passants se promènent le long du trottoir, ont un lien visuel vers l'espace semi-privé. La limite entre privé et public n'est pas apparente à l'avant c'est-à-dire que l'on ne constate pas une limite franche comme à l'arrière avec une délimitation claire entre le jardin privé et le chemin piéton qui est formé par une haie ou une clôture. Le bord du parterre de fleurs délimite un peu le trottoir de l'espace semi-privé. La limite = l'alignement des parterres. On peut également constater qu'il y a des séparations claires entre chaque voisin qui sont matérialisées par une haie à l'avant et à l'arrière c'est un mur de brique et une haie.	

3



PLAN DE SITUATION - ECH 1:2000



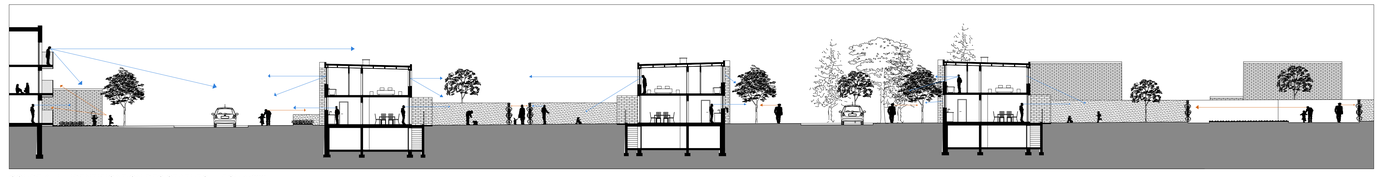
PLAN DE L'ILOT (RDC) - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:200



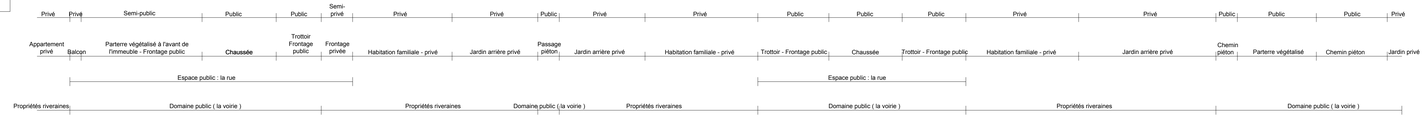
VUE AERIENNE - IDENTIFICATION DE L'ILOT

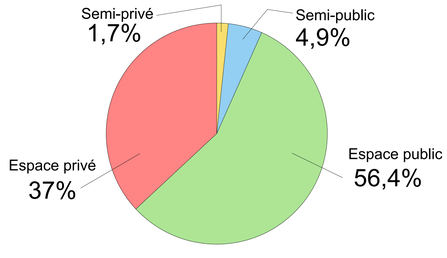


PHOTOS DE L'ILOT ET SON CONTEXTE

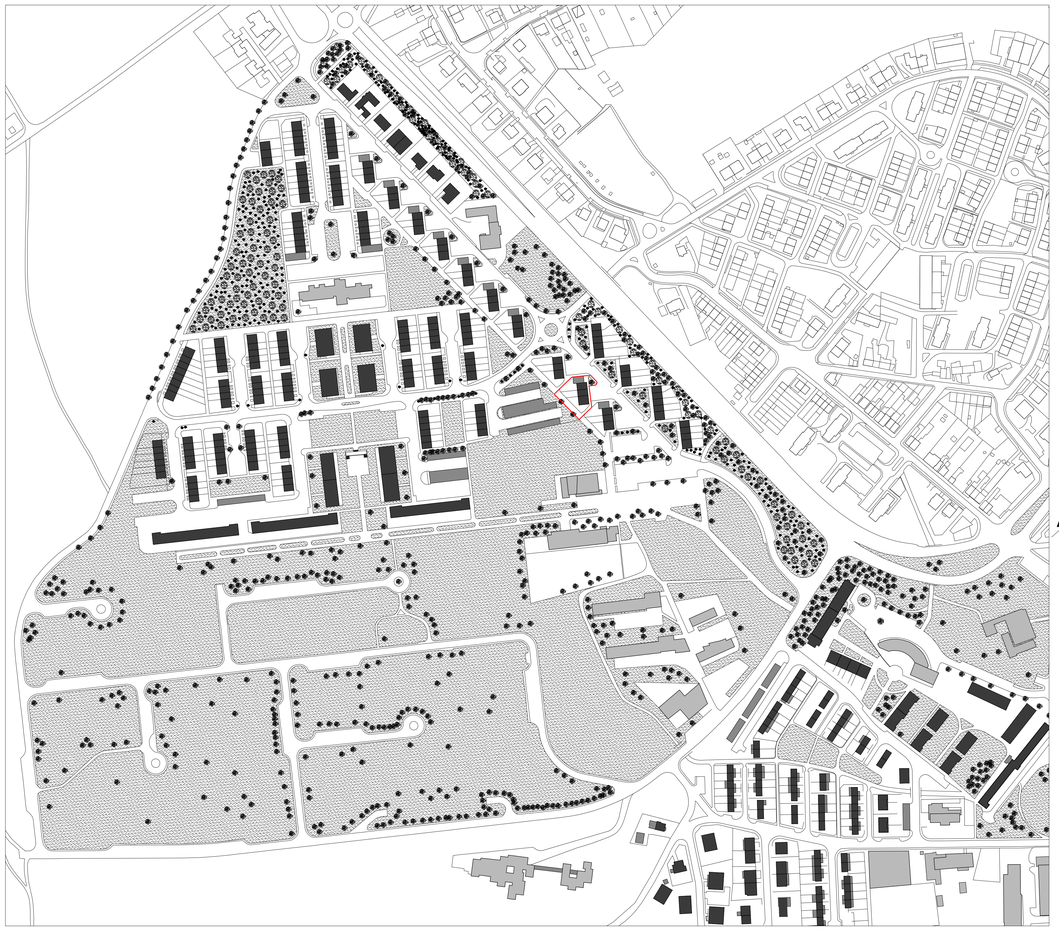


COUPE AA' - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:200

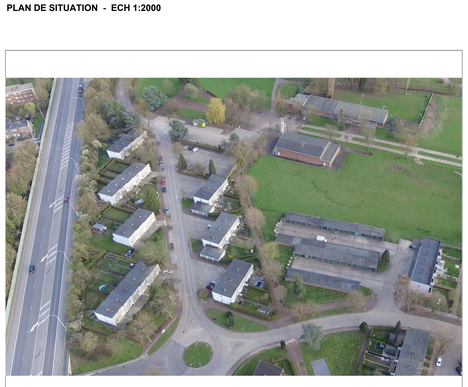


TYPOLOGIES	FRONTAGES	APPROPRIATION	RELATION AU CONTEXTE	STATUTS DES ESPACES (%)
Selon Oscar Newman, on se trouve dans la catégorie maison et plus précisément dans la catégorie maisons groupée mitoyenne. Le bloc de gauche a un espace semi-privé à l'avant ce qui met en recul l'habitation qui n'est pas directement à rue, cet espace semi-privé s'il est bien aménagé permet de contribuer positivement à l'espace public et le rend plus agréable et diminue le sentiment d'insécurité ainsi que le taux de criminalité. Par contre ceux qui ne sont pas entretenus participe et induisent un sentiment d'insécurité et invite aux actes de dégradation. La façade possède peu d'ouvertures mais elles sont stratégiques et donnent directement sur l'espace semi-privé et public ça permet d'avoir toujours un oeil dessus et comme dirait Jane Jacobs ça permet d'avoir une rue animée par les lumières et la vie des habitations ce qui donne un sentiment plus sécurisant qu'une rue avec des habitations repliées sur elles-mêmes.	Si on reprend les caractéristiques de Nicloas Soulier, on se trouve face à un frontage que l'on stérilise. Pour ceux dont il y a un espace vert mais non entretenu. C'est ce que Soulier nomme "espace vert tampon" et il définit cette sous-catégorie "frontage tampon". Par contre pour ceux dont les riverains entretiennent un minimum, Nicolas Soulier qualifierait cela de frontage actif car les propriétaires s'approprient un minimum leur espace privé et semi-privé pour les rendre plus agréable ce qui contribue fortement de manière positive à l'espace public. Ça donnera moins le sentiment d'insécurité. Il y a deux types de transition une directs pour ceux qui n'ont pas de frontage et d'autre une transition douce avec la traversée de plusieurs statuts d'espace.	A l'inverse, on retrouve des bacs à fleurs où l'herbe n'est pas entretenue et les mauvaises herbes poussent, chez certains les pavés sont même cassées. Le fait de ne pas entretenir un minimum et de laisser se dégrader les lieux apporte un sentiment d'insécurité et le passant ce dit ce n'est déjà pas bien entretenu du coup je ne fais pas attention donc ça conduit dans les pires des cas à des dégradations et des actes de vandalisme, tout ça à cause d'un manque d'appropriation minimale.	La relation à l'avant des habitations est une relation à rue et sur le trottoir avec un lien vers l'espace semi-privé, on peut donc contrôler aisément qui s'introduit dans cet espace semi-privé. Certaines habitations n'on pas de parterre de fleurs à l'avant du coup la relation entre l'espace publi et l'espace semi-privé est plus directe surtout que l'on n'a pas une différence de revêtement de sol. A l'arrière des habitations, on retrouve un jardin privé avec en fond de parcelle une haie qui délimite très clairement l'espace public de l'espace privé. Entre les deux jardins, on remarque qu'il y a un passage piéton étroit entouré des haies plus hautes qu'à hauteur des yeux, cela peut provoquer un sentiment d'insécurité. La journée lorsqu'il fait clair et bon, certains jardins sont animés par les enfants qui jouent,... mais par temps de pluie ou lorsqu'il fait sombre le passage donne un sentiment d'insécurité.	

4



PLAN DE SITUATION - ECH 1:2000



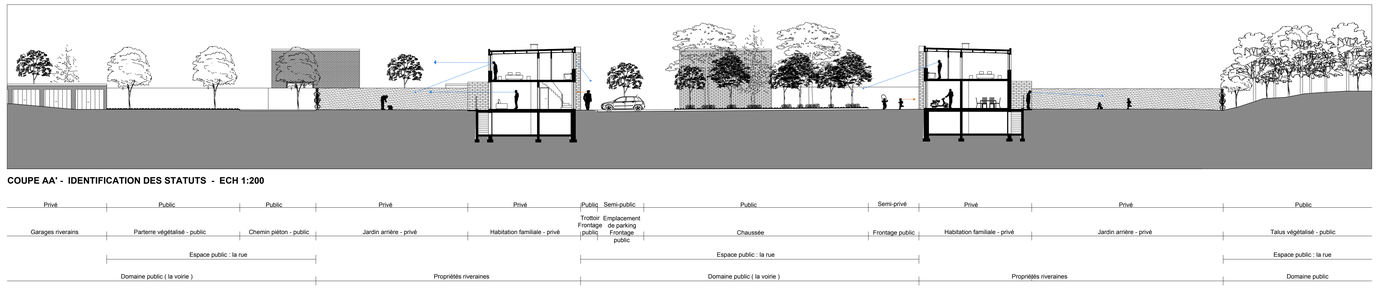
VUE AERIENNE - IDENTIFICATION DE L'ILOT



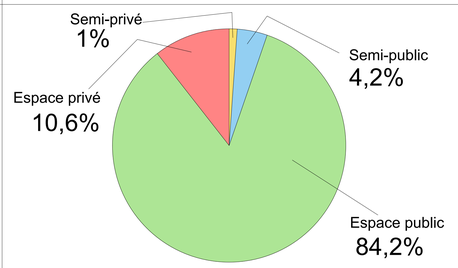
PHOTOS DE L'ILOT ET SON CONTEXTE



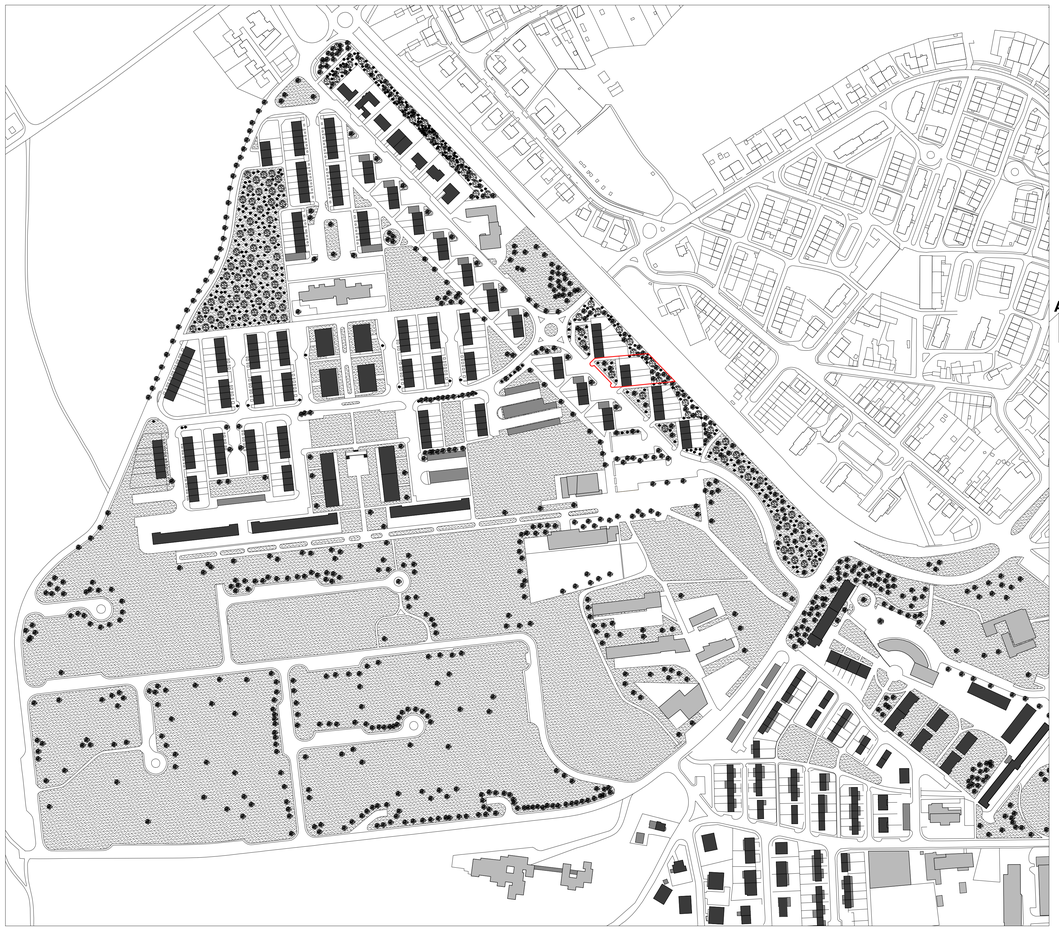
PLAN DE L'ILOT (RDC) - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:200



COUPE AA' - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:200

TYPOLOGIES	FRONTAGES	APPROPRIATION	RELATION AU CONTEXTE	STATUTS DES ESPACES (%)
Selon Oscar Newman, on se situe dans la catégorie "maison groupée mitoyenne". Pour l'ilot de gauche on retrouve, un petit espace semi-privé à l'avant qui montre une délimitation claire entre la chaussé espace public et l'habitation privé, c'est une sorte de transition entre les deux d'où son nom espace semi-privé. Au niveau du sentiment d'insécurité, il est bien présent le long du chemin piéton puisqu'il n'y a aucun regard possible du privé au public. Par contre du côté façade avant,il peut y avoir un contrôle via les fenêtres donnant sur l'espace public, elles ne sont pas très grandes mais elle diminue le sentiment d'insécurité car les riverains peuvent avoir un oeil sur l'espace public. On peut remarquer qu'il n'y a pas une appropriation ce qui est caractérisé par Newman de quartier anonyme.	On pourrait classer ce cas dans les frontages que l'on stérilise, on n'a pas une barrière nette qui empêche le lien visuel mais on n'a pas non plus une appropriation qui ferait que l'on serait dans un frontage que l'on réactive ou un frontage actif. On pourrait même classer l'ilot dans la sous-catégorie " frontage parking" c'est-à-dire qu'il est consacré au stationnement c'est le cas ici car au départ étaient prévu des placements de parking et ça a été immédiatement approprié comme tel par les riverains pourtant ça aurait pu être approprié autrement étant donné le nombre de places assez élevées dans la rue plus les garages privés par habitations. A l'arrière des habitations du côté gauche de la coupe, on est très clairement dans un frontage que l'on stérilise appelé en sous-catégorie un frontage rideau car la ligne de frontage est soit une haie de plus de 2m soit des panneaux de 2m, ce qui renforce le sentiment d'insécurité car aucun contrôle possible.	Au niveau de la façade avant, il n'y a pas d'appropriation par les riverains, aucune plante, objet, ... La seule chose que j'ai pu observer durant mon passage en été et par beau temps, c'est que certains propriétaires avaient sortis leur table de jardin à l'avant à l'emplacement des voitures. Les voisins avaient leurs portes d'entrée ouvertes et les enfants rentraient les uns chez les autres. Ce qui prouve qu'il y a une certaine convivialité entre les habitants eux-même mais cette convivialité n'est pas forcément retranscrite dans l'espace public et semi-privé. Il y a une délimitation qui est plus ou moins claire et du moins facile à intérpréter par aucun entretien des abords et une visibilité entre public et privé médiocre, du privé vers le public le lien est présent mais pas inversement le tout peut renforcer le sentiment d'insécurité et les actes de vandalisme comme le définit Newman.	Pour l'ilot de gauche dans la coupe, à l'avant de l'habitation, il y a un petit trottoir qui est surélevé par rapport à la chaussée ce qui permet d'avoir une différenciation au niveau des types d'espaces. Peu de relation hormis la chaussée et les emplacements voitures. En face de la rue, on a un lien visuel avec un parterre végétal. A l'arrière, on retrouve un chemin piéton qui traverse toute la cité et qui fait un lien du haut vers le bas de la cité. On n'a pas de lien avec ce dernier car on a une barrière végétale composée de haies de plus de 2m. Et aucun lien vers les parterres végétaux qui longent le chemin piéton. Pourtant le fait de s'ouvrir plus animerait le chemin piéton et les jardins privés, on ne parle pas d'une ouverture complète mais partielle ce qui permettrait de quand même garder un peu d'intimité dans les jardins privés.	

5



PLAN DE SITUATION - ECH 1:2000



PLAN DE L'ILOT (RDC) - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:200



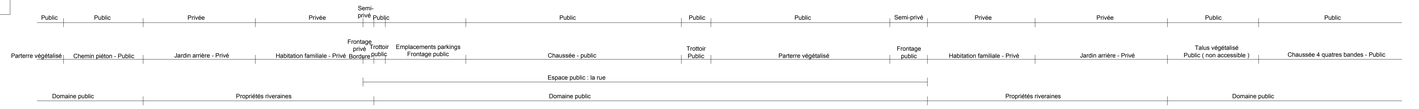
VUE AERIENNE - IDENTIFICATION DE L'ILOT

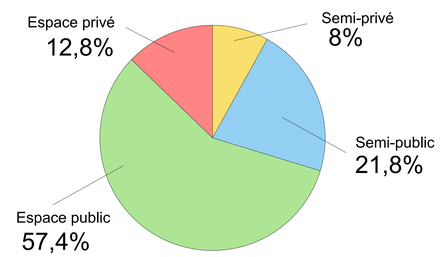


PHOTOS DE L'ILOT ET SON CONTEXTE

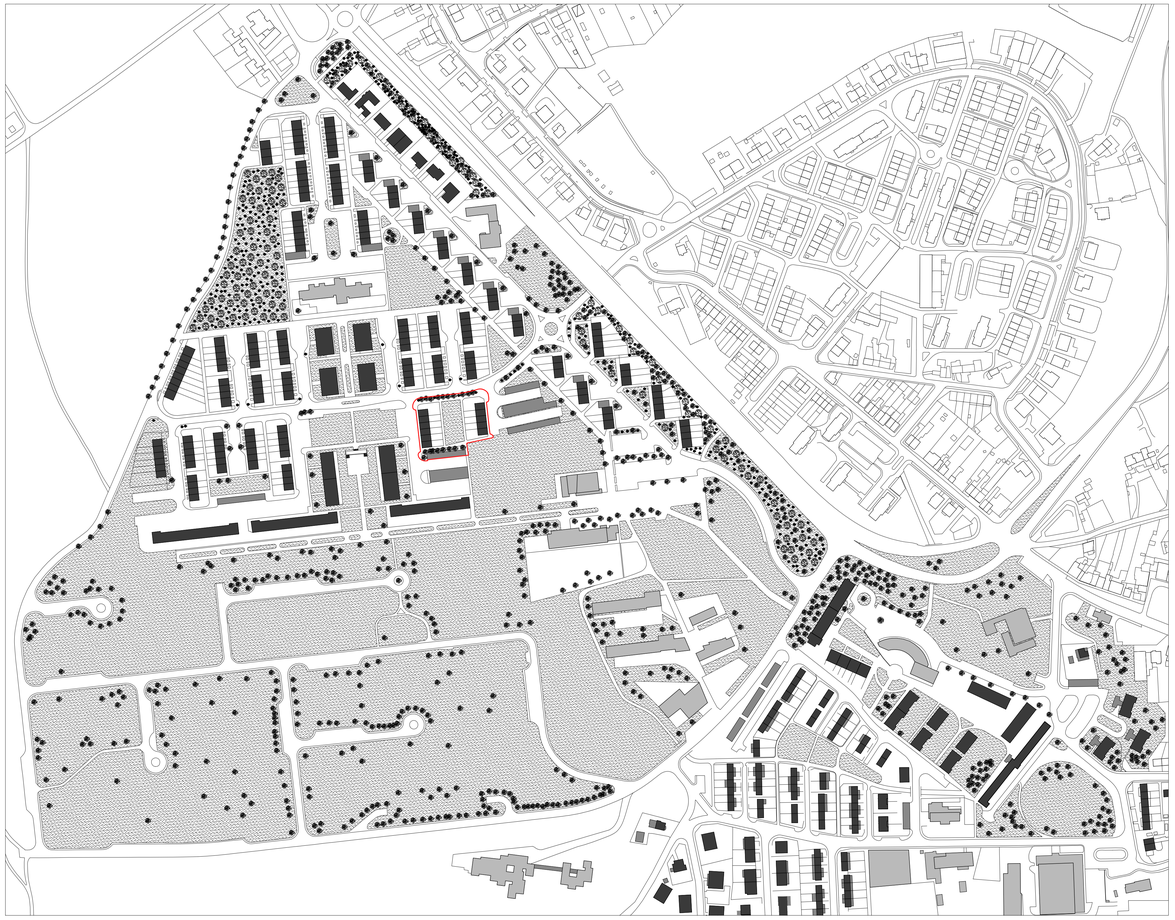


COUPE AA' - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:200



TYPOLOGIES	FRONTAGES	APPROPRIATION	RELATION AU CONTEXTE	STATUTS DES ESPACES (%)
Selon Oscar Newman, on se situe dans la catégorie "maison groupée mitoyenne", on se retrouve avec un espace de transition plus large et composé d'un parterre végétalisé et d'une allée avec un trottoir surélevé pour montrer le passage entre l'espace public et privé de l'habitation. Au niveau du sentiment d'insécurité, il peut se faire ressentir car le bloc d'habitations est en retrait de la rue de plus les arbres sur le parterre végétal cachent un peu l'interaction entre le public et le privé.	On ne peut pas parler de frontage actif car rien n'est mis en place pour une appropriation et contribué à améliorer l'espace public. On placera donc ce cas dans la catégorie frontage que l'on stérilise et en sous-catégorie frontage tampon car ce parterre végétal avec des arbres dont la hauteur est imposante qui joue le rôle d'espace tampon entre le public et le privé, l'entre deux sera l'espace semi-public car tout le monde peut y aller mais seuls celui qui habitent tout près y vont notamment les enfants qui jouent au sein du parterre.	Il y a peu d'appropriation de la part des riverains voir aucune hormis quelques poubelles laissées devant la porte d'entrée. Il n'y a pas de plantes ou d'objets personnelles. Le parterre devant le bloc d'habitations n'est pas non plus approprié sauf un ilot où les riverains ont transformé ce parterre en potager collectif. C'est une appropriation qui est collective et qui fait du bien dans l'ensemble de l'espace public. Comme Newman constate ce genre d'intervention fait que le quartier ne devienne pas un quartier vaste et anonyme qui ne sont pas appropriables par les riverains. Malheureusement ce genre d'intervention manque cruellement au coeur de la cité.	A l'avant de l'ilot, un lien proche avec le parterre végétalisé qui fait effet barrière vis-vis du contexte plus éloigné. Á l'arrière, on a un lien visuel avec le talus végétalisé qui protège l'ilot de la nationale qui coupe en deux la cité des Trixhes.	

PLAN DE SITUATION - ECH 1:2000





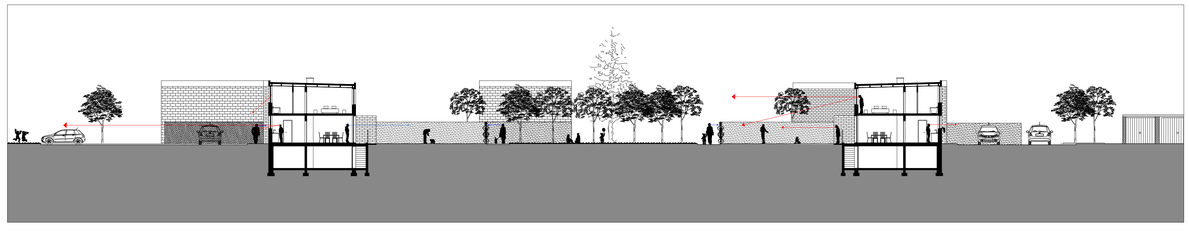
VUE AERIENNE - IDENTIFICATION DE L'ILOT



PHOTOS DE L'ILOT ET SON CONTEXTE

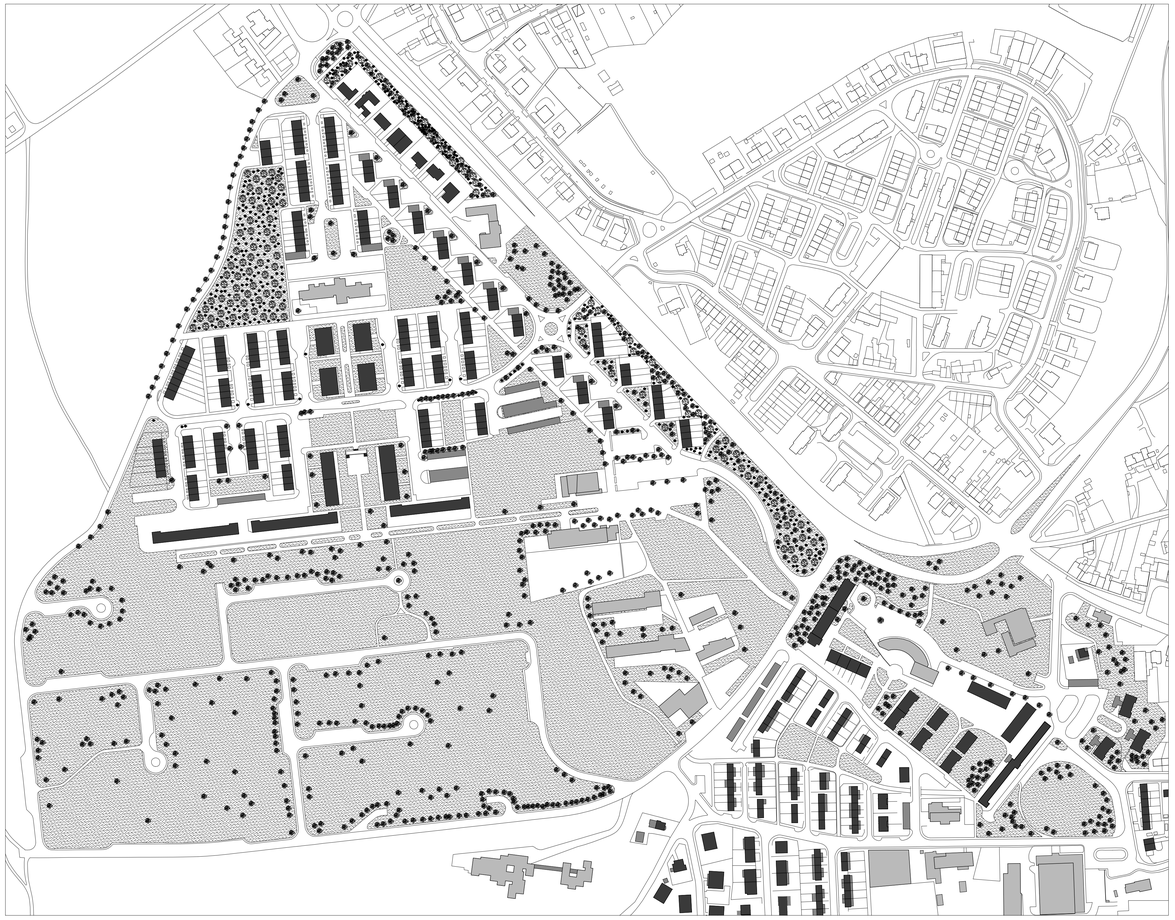
PLAN DE L'ILOT (RDC) - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:200





COUPE AA' - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:200

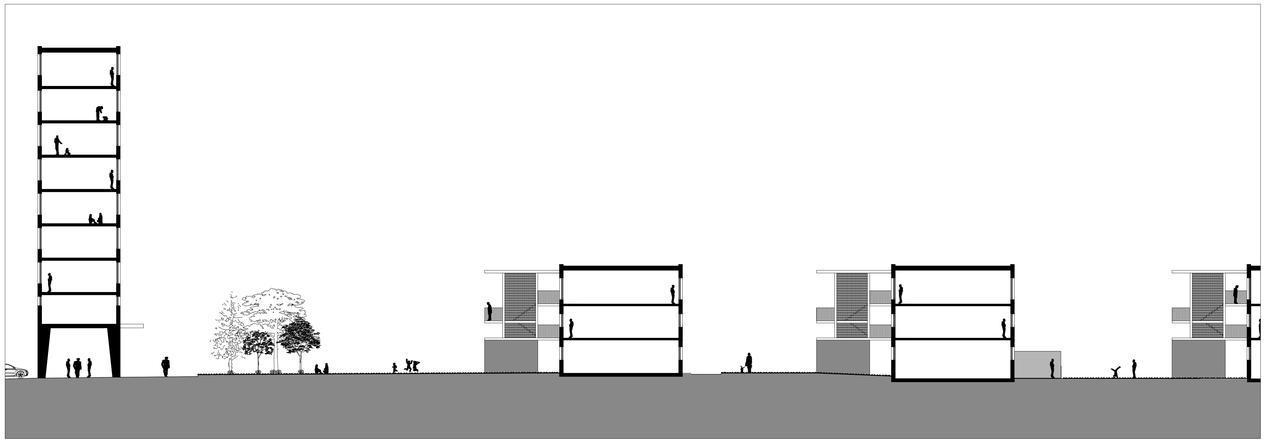




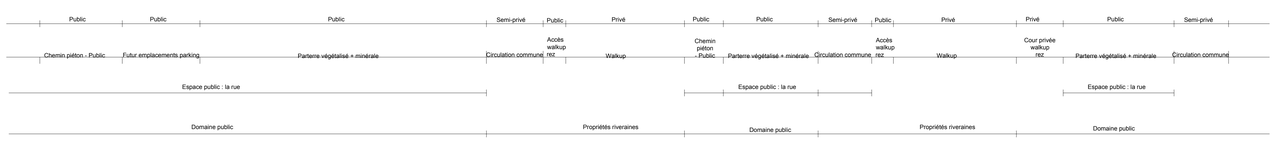
PLAN DE SITUATION - ECH 1:2000



PLAN DE L'ILOT (RDC) - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:500



COUPE AA' - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:200

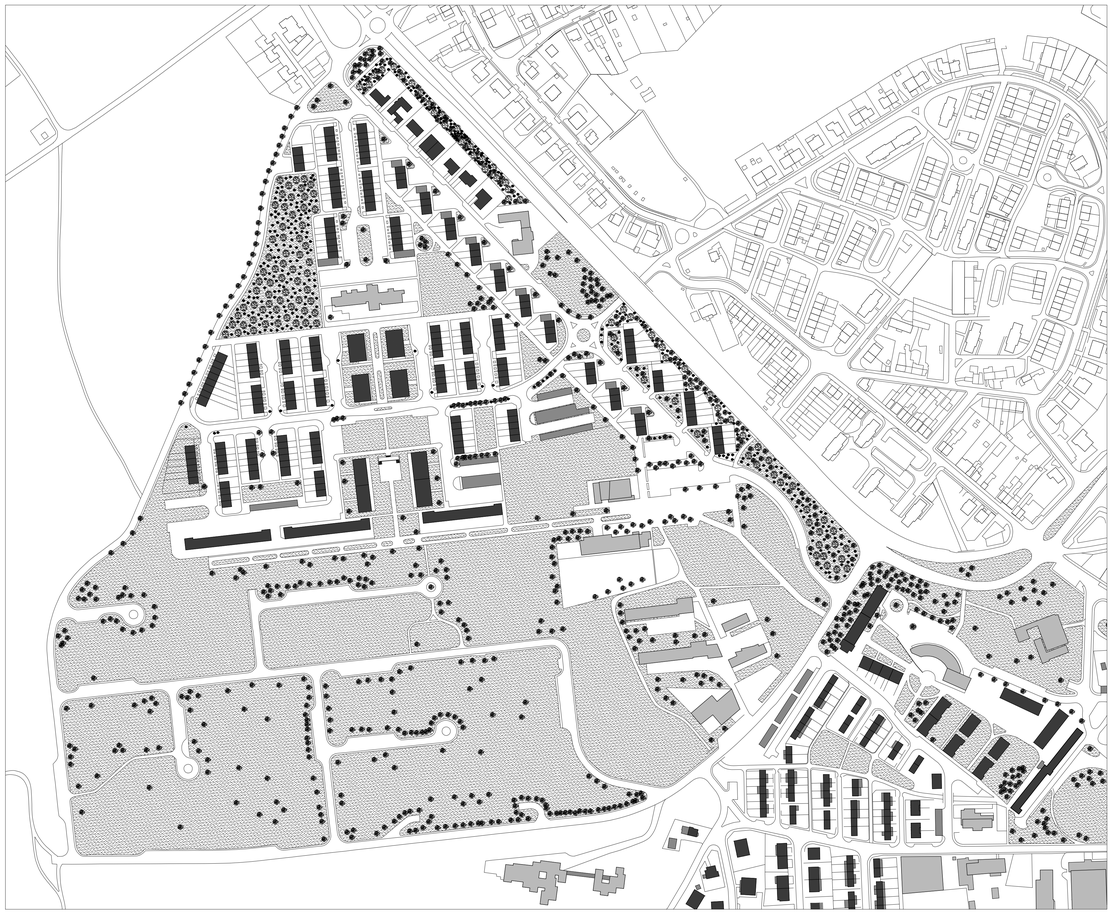




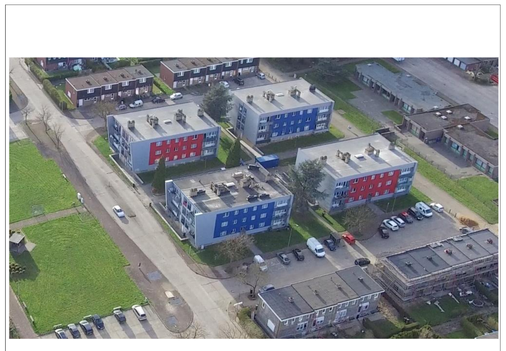
VUE AERIENNE - IDENTIFICATION DE L'ILOT



PHOTOS DE L'ILOT ET SON CONTEXTE



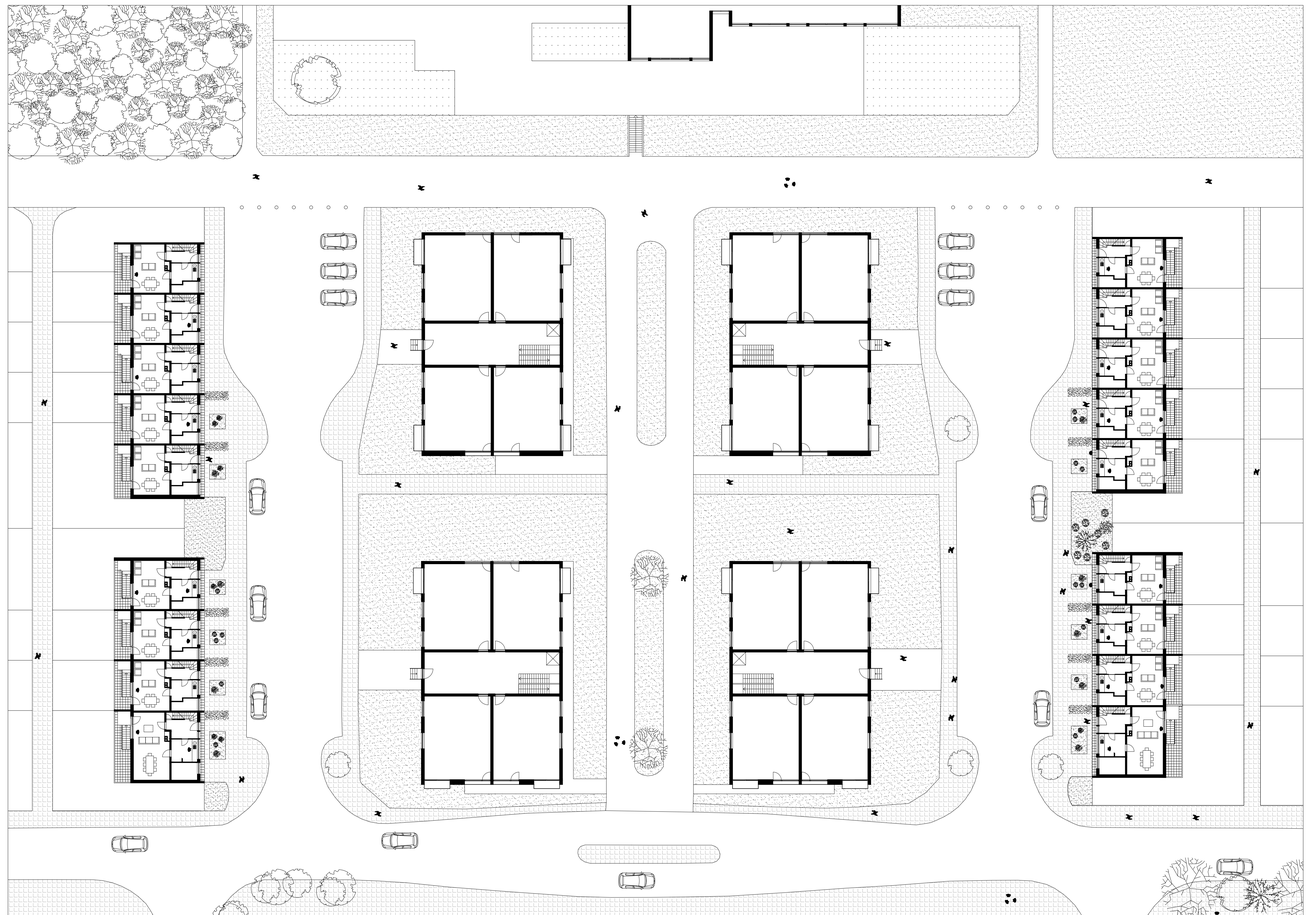
PLAN DE SITUATION - ECH 1:2000



VUE AERIENNE - IDENTIFICATION DE L'ILOT



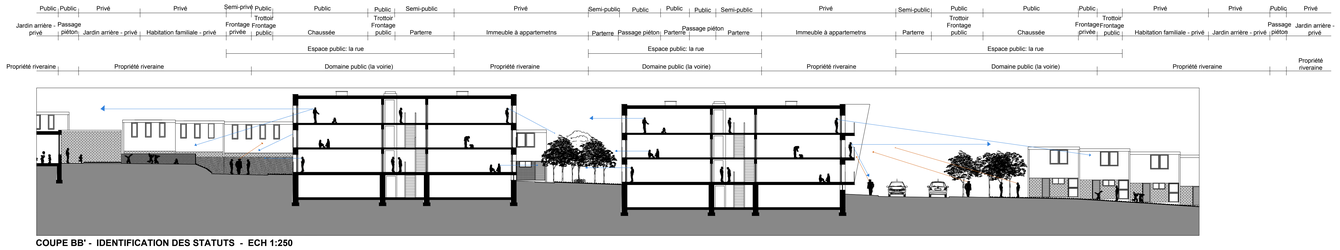
PHOTOS DE L'ILOT ET SON CONTEXTE



PLAN DE L'ILOT (RDC) - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:250

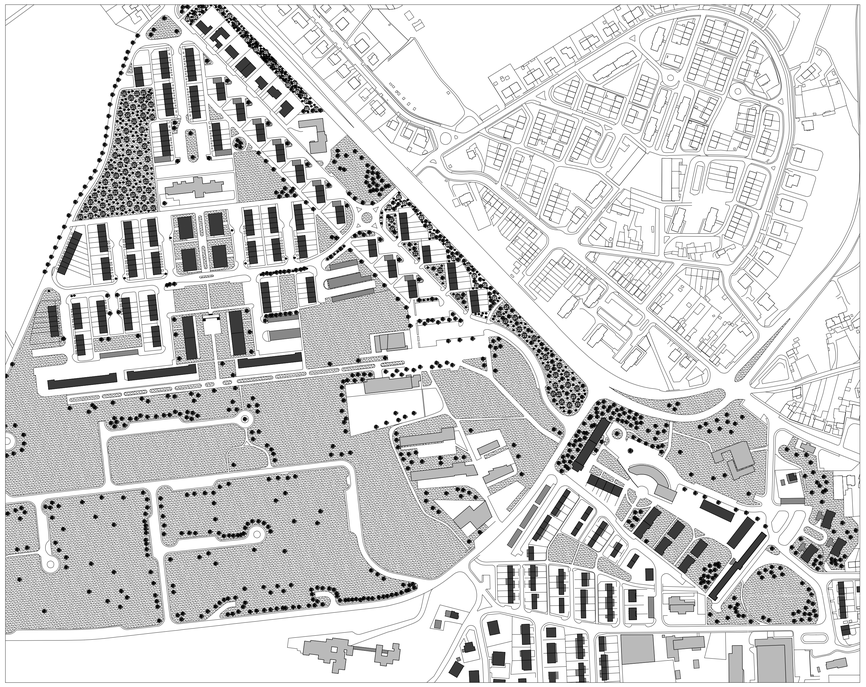


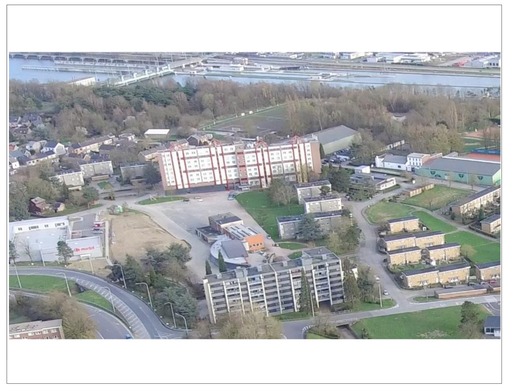
COUPE AA' - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:250



COUPE BB' - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:250







VUE AERIENNE - IDENTIFICATION DE L'ILOT



PLAN DE L'ILOT (RDC) - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:500

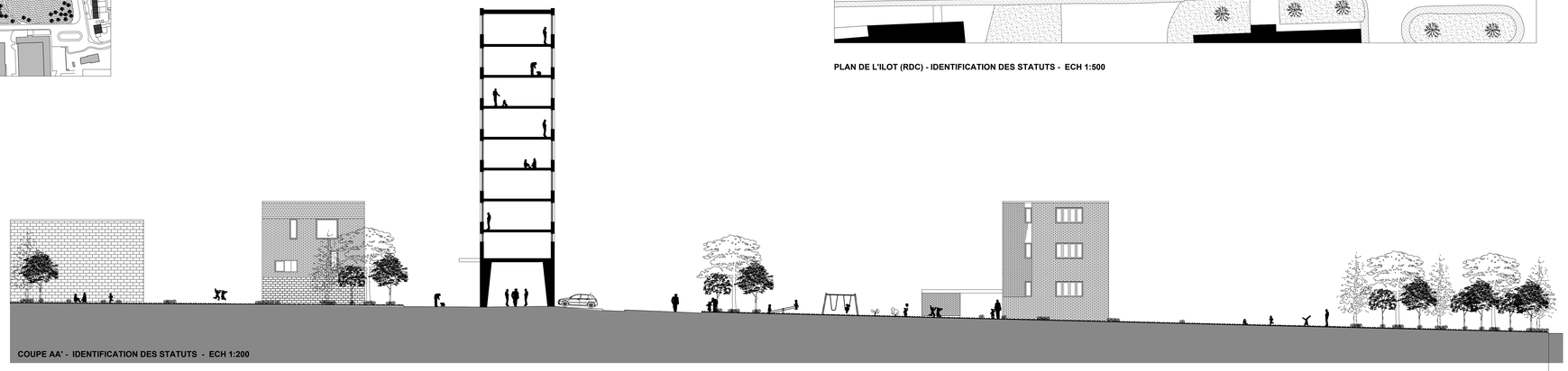






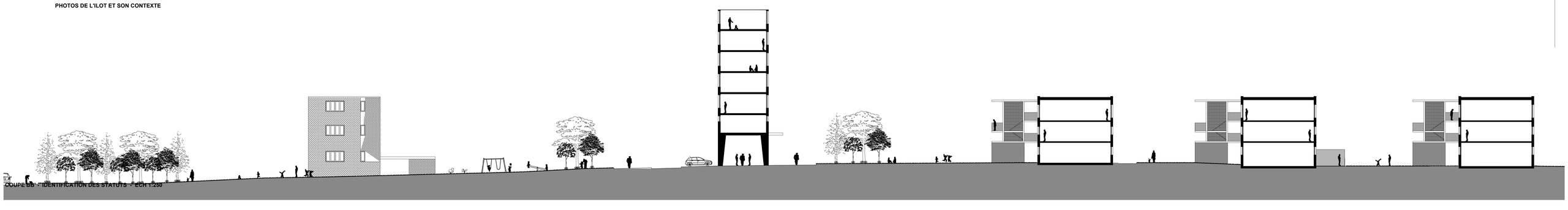


PHOTOS DE L'ILOT ET SON CONTEXTE



COUPE AA' - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:200





COUPE BB' - IDENTIFICATION DES STATUTS - ECH 1:250